

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE PIERRE-DE SAUREL**

## **AVIS PUBLIC**

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 12 février 2020, le règlement numéro 320-20 modifiant le règlement numéro 248-16 déterminant les règles de régie interne du comité de sécurité publique de la MRC de Pierre-De Saurel, et plus particulièrement l'article 9.2 relatif au quorum.

Le règlement numéro 320-20 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au [www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements](http://www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements).

Donné à Sorel-Tracy, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de février 2020.

La greffière,



M<sup>e</sup> Joanie Lemonde